

Quelques jours après la rentrée, nous souhaitons mettre l'accent sur quelques points fondamentaux de votre quotidien professionnel, points qui posent problème chaque année et pour lesquels les syndicats de la FNEC-FP FO 53 (SNUDI-FO et SNFOLC) sont fréquemment sollicités. C'est l'occasion aussi pour nous de vous informer de quelques changements législatifs qui ont eu lieu pendant l'été, notamment par rapport à la santé et aux autorisations d'absence.

1. QUE PEUT-ON VOUS DEMANDER DE FAIRE DANS VOS ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS ?

Une règle simple à retenir est que les tâches qu'on peut vous demander de faire doivent être en rapport avec les enfants notifiés que vous accompagnez.

C'est le 1^{er} point important : vous n'avez pas à accompagner des enfants non notifiés. Dans d'autres départements où ce sont déjà les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui gèrent les AESH, c'est parfois imposé, mais ça n'est pas encore le cas en Mayenne.

Quelques exemples de tâches qui ne relèvent pas de vos missions et que vous pouvez refuser :

- être au portail pour l'accueil des enfants ou pour la sortie
- surveiller des enfants non notifiés en récréation
- accompagner et/ou gérer un groupe d'enfants. C'est toujours à l'enseignant de le faire, même si les enfants que vous suivez sont dans ce groupe.
- faire des tâches administratives ou matérielles : trier les documents de rentrée, couvrir les livres, faire des photocopies, ranger la classe ...

Une newsletter spéciale AESH



<https://snudifo53.fr/communal-email/>

2. C'EST QUOI, LES HEURES CONNEXES ?

Votre temps de travail comprend 2 parties : les heures en présence de vos élèves notifiés et les heures connexes. Elles correspondent à une durée de 5 semaines X votre nombre d'heures. Ces durées sont écrites dans votre contrat de travail.

Les heures connexes sont :

- tous les temps d'échanges et de concertation en lien avec les enfants que vous suivez : par exemple, tous les moments où vous discutez avec les enseignants ou les réunions auxquelles vous êtes conviés.
- tous les temps de préparation de matériel, de recherches que vous pourriez faire pour proposer des outils ...
- tous les temps de formation, y compris si vous vous formez seuls.

Vous n'avez pas à justifier du contenu de ces heures connexes, d'autant que beaucoup de ces temps sont informels, quelques minutes de discussion par exemple, et parfois réalisés hors de l'école.

3. LES SORTIES SCOLAIRES ?

Si elles dépassent votre temps de travail normal, votre participation n'est pas obligatoire et on doit vous permettre de récupérer ce temps de dépassement.

4. LES JOURS DE FRACTIONNEMENT ?

Vous avez droit chaque année à 2 journées de congés supplémentaires, à demander avec le formulaire d'autorisation d'absence. Ces journées peuvent être refusées pour « nécessité de service », c'est-à-dire que votre absence perturbe réellement le fonctionnement de l'établissement. Mais, dans ce cas, cela doit seulement entraîner un report à une autre date, ce droit ne peut pas vous être refusé de manière systématique.

Les sorties scolaires et les jours de fractionnement ne sont pas des heures connexes. Consultez le guide FO AESH pour plus de détails ([Guide FO 2026](#))



5. LES NOUVEAUTÉS DE L'ÉTÉ ?

- Depuis le 1er septembre, la durée du 1^{er} arrêt maladie est limitée à 31 jours et il y a eu des changements concernant le temps partiel thérapeutique. Une note va être publiée sur le site du SNUDI-FO à ce sujet.
- Certaines durées d'autorisations d'absence ont été modifiées, mais cela ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier, avec une circulaire en attente qui pourrait limiter ces changements. Cela concerne notamment les ASA pour mariages, décès, examens prénataux, ou encore les jours « enfants », soit pour maladie, soit parce que vous avez un problème de garde. La durée de ces jours « enfants » sera normalement de 6 jours pour un temps complet, doublés si vous élevez seul vos enfants. Là aussi, vous pourrez consulter notre site pour plus de détails.
- Avec l'augmentation du SMIC en juillet, les AESH sont à nouveau victimes d'un tassement de leur grille et la course aux indemnités différentielles reprend de plus belle. L'État-patron continue de mépriser les revendications des AESH, et refuse l'augmentation des salaires ! [Lire notre article à ce sujet.](#)



6. STOP À LA MALTRAITANCE, ON VEUT UN VRAI STATUT, UN VRAI SALAIRE : TOUTES ET TOUS À PARIS LE 5 NOVEMBRE !



Pour défendre vos conditions de travail, dénoncer les dérives de l'inclusion systématique, un vrai statut un vrai salaire, venez manifester à **Paris, le jeudi 5 novembre 2026**.

Manifestation nationale organisée par FO, à laquelle se joindront les salariés de la santé, du médico-social, de la territoriale, et, nous l'espérons, d'autres organisations syndicales !



7. DES STAGES FO SUR TEMPS DE TRAVAIL DEPUIS 10 ANS !

Inscrivez-vous et participez aux stages FO organisés à Laval : inclusion, AESH, connaître ses droits, sécurité sociale... Participer à un stage syndical, c'est une autorisation d'absence de droit, sans perte de salaire ! ([Plus d'informations sur les stages](#)).

LAVAL – 4/11/26 : Sécurité Sociale – (réservé aux adhérents FO)

LAVAL – 19/11/26 : Inclusion scolaire systématique – (pour tous les personnels)

LAVAL – 20/11/26 : AESH – (pour tous les AESH)

8. ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 3 au 10 décembre, ce sont les élections professionnelles. C'est un moment très important pour désigner des représentants du personnel qui défendent individuellement et collectivement les droits de tous les agents publics, y compris ceux des AESH. Pour pouvoir y participer, vérifiez dès à présent que vous avez accès à votre compte ENSAP, et dès à présent, [signez l'appel à voter FO](#)



9. FO EN AUDIENCE AESH AU MINISTÈRE DÈS LA RENTRÉE

AESH : FO porte les revendications AESH et obtient des engagements concernant les jours de fractionnement

La FNEC-FP-FO a été reçue en bilatérale par les services DRH du ministère de l'Education Nationale le vendredi 11 septembre. Si le cadre de discussion voulue par le MEN était d'avancer sur le statut pour 20% seulement des AESH, la FNEC-FP-FO a exigé elle des réponses aux revendications urgentes des personnels AESH : Statut pour 100% des AESH sur 24 heures temps plein, revalorisation de la grille salariale, recrutement massif... Une seule réponse éclate : ce n'est pas prévu dans le budget PLF 2027 !

La FNEC-FP-FO a pourtant relaté les conditions de rentrée d'une violence inédite envers les personnels, les familles, les élèves, la jeunesse : manque de postes partout, augmentation des carburants, les PAS imposés contre les revendications des personnels malgré le rejet à l'Assemblée nationale. La FNEC-FP-FO a porté tous les dossiers qui demandent des réponses immédiates du Ministre Geffray.

Jours de fractionnement : Des engagements fermes pris par le Ministère pour l'ensemble des Académies

Alors que la règle est pourtant simple : les AESH peuvent choisir de bénéficier de 2 jours de congés supplémentaires par an sans justification, ce droit n'est encore pas appliqué partout. Une nouvelle fois le ministère nous donne raison et s'engage à intervenir auprès des académies pour que ce droit soit respecté.

Subrogation : tout devrait être réglé en 2025, 2026, 2027... C'est maintenant 2028...

Alors que la non mise en place de la subrogation place les collègues AESH en arrêt maladie dans des conditions financières parfois terribles, le ministère, annonce chaque année que tout va être réglé l'année prochaine ! Ce serait maintenant en 2028 ! L'urgence est pourtant là sur ce point. Une honte !

Grille salariale : Même pas des miettes en 2027

Alors que la hausse du SMIC effectuée en juillet à une nouvelle fois tassée la grille salariale avec notamment les 3 premiers échelons à 380 points d'indice, la réponse est saignante : il n'y a rien de prévu sur le budget PLF 2027 de Macron/Lecornu pour l'instant ! La FNEC-FP-FO a rapporté la colère des AESH qui n'en peuvent plus de payer pour travailler.

Recrutement : où sont passés les milliers d'AESH annoncés à grands coups de propagande par Macron et ses soutiens ?

Alors qu'il manque des AESH dans toutes les écoles, tous les établissements, ce sont seulement 2000 équivalents temps plein AESH recrutés en plus à la rentrée... La FNEC-FP-FO a demandé au ministère mais où se trouvent-ils ces nouveaux personnels parce que dans sur le terrain personne ne voit rien ? La FNEC-FP-FO a aussi poussé la revendication de la création d'AESH remplaçants. Sur ce point le ministère est dans la réflexion...et en attente de budget.

Avenants

Les passages des PIAL aux PAS sont refusés par les collègues, et certains AESH ne souhaitent pas signer les avenants. La FNEC-FP-FO accompagne tous les collègues AESH qui le sollicitent sur ce point.

Rétroactivité prime REP/REP+ : Gagner des sommes dues pour en perdre d'avantage, une honte !

Les primes bloquées par les rectorats sur les primes REP/REP+ ont été gagnées grâce à la mobilisation des personnels avec FO. Mais la FNEC-FP-FO continue d'alerter le Ministère pour qu'il s'engage avec la CAF à ce que cela n'ait pas des impacts sur le calcul des APL, des bourses, des aides de la CAF. Au niveau des impôts, la FNEC-FP-FO rappelle qu'en remplissant lors de la déclaration le formulaire 2042-C, les primes rétroactives ne doivent pas être prise en compte comme du salaire. La FNEC-FP-FO a rappelé qu'elle dénonce le cadre du rattrapage quadriennal des primes REP/REP+ et demande que la rétroactivité soit bien faite à partir de 2015

Non aux changements d'affectation qui font perdre des emplois péri-scolaires

La FNEC-FP-FO a fait remonter des situations de collègues AESH que les services des DSDEN et des rectorats déplacent du jour au lendemain sans tenir compte des doubles emplois de certains collègues. Le service DGRH répond sur ce point que « les urgences des urgences » ne peuvent pas justifier un déplacement entraînant une perte de salaire pour l'AESH. La FNEC-FP-FO en prend acte et fera passer ce message dans tous les départements.

Temps partiel thérapeutique : Un statut 24 heures temps plein comme seule réponse !

La FNEC-FP-FO a rappelé les conséquences des temps partiels imposés avec le temps partiel thérapeutique. Ainsi, les AESH qui obtiennent du temps pour se soigner passent d'un temps de travail de 24 heures à ...20 heures par semaine ! Cela signifie que nombre d'AESH qui exercent leur mission en temps non complet, bien souvent à 24 heures hebdomadaires (62 %), ne peuvent pas bénéficier d'un véritable temps partiel thérapeutique. La seule solution qui vaille consiste à créer un corps statutaire d'AESH avec un temps plein hebdomadaire de 24 heures.

La FNEC-FP-FO a rappelé ses revendications :

Droit pour tous les élèves à un enseignement adapté à leurs besoins

Abandon des PAS et des PIAL

Annulation des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires

Maintien et développement des établissements sociaux et médico-sociaux

Un statut et un vrai salaire pour les AESH avec 24h pour un temps plein

Non à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive

Groupe FaceBook privé
(140 AESH du 53)



<https://www.facebook.com/groups/aeshfo53>

10. JE ME SYNDIQUE À FO

Se syndiquer, c'est être informé, être défendu individuellement et renforcer le collectif !

AESH, dès maintenant je me syndique à FO

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt. (ou reversés par chèque ou virement en crédit d'impôt)

AESH : 40 euros, soit 13,60 euros par an après déduction fiscale ou crédit d'impôt ou 1,13 euros par mois

Paiement mensualisé possible par CB, en plusieurs chèques, par virement ou renouvellement automatique

Avec votre carte, et sans augmentation des cotisations, vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions. Une économie non négligeable.

JE ME SYNDIQUE, J'ADHÈRE !

1er degré (écoles)

SNUDI-**FO** 53

contact@snudifo-53.fr

0652323045

2nd degré (collèges, lycées)

SN**FO**LC 53

snfolc53@gmail.com

0780437445



LA COMMISSION AESH **FO** EN MAYENNE



Une question, un conseil, un problème, un doute ? Contactez à tout moment, vos représentants FO AESH dans le département !

**Et par email
tous les jours**

contact@snudifo-53.fr